

IMPORTANT

SECTEUR DE L'URGENCE

Cette ordonnance collective ne s'applique plus pour le secteur de l'urgence. Il faut désormais se référer à la règle de soins infirmiers suivante :

- **RSI-ER-001 : EFFECTUER UN ÉLECTROCARDIOGRAMME (ECG) STAT**

Si vous êtes redirigé vers la page de connexion, veuillez utiliser le lien rapide des MSI sur l'intranet du CIUSSSE pour vous authentifier, ainsi le lien de la RSI-ER-001 pourra s'ouvrir correctement.

Toutefois, veuillez prendre note qu'elle demeure valide pour tous les autres secteurs auxquels elle s'applique.

Liens rapides





ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER UNE MESURE DIAGNOSTIQUE : EFFECTUER UN ECG 12 DÉRIVATIONS ET EFFECTUER UN ECG DU CŒUR DROIT (ECG POSTÉRIEUR)		CODE DE CLASSIFICATION OC-ECGCOA042009
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE : X NON	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 21 AVRIL 2009	DATE DE RÉVISION PRÉVUE
TITRE :		
PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) : ▪ INFIRMIÈRES DES SECTEURS : - URGENCE (TRIAGE ET OBSERVATION) , SERVICES INFIRMIERS COURANTS		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : TOUT USAGER SYMPTOMATIQUE CHEZ QUI L'ON VEUT DÉTECTER UN TROUBLE DU RYTHME CARDIAQUE OU UNE ISCHÉMIE CARDIAQUE POTENTIELLE		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE : ▪ ÉVALUER LA CONDITION PHYSIQUE ET MENTALE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE; ▪ INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES, SELON UNE ORDONNANCE.		

INDICATIONS : EFFECTUER UN ECG 12 DÉRIVATIONS ET
EFFECTUER UN ECG DU CŒUR DROIT (ECG POSTÉRIEUR)

- **CARDIO :**
 - ✓ DOULEUR THORACIQUE D'ORIGINE CARDIAQUE PROBABLE AVEC SYMPTÔMES ASSOCIÉS; DIAPHORÈSE, DYSPNÉE, VOMISSEMENTS OU NAUSÉES;
 - ✓ DOULEUR THORACIQUE AVEC ÉTIOLOGIE NON PRÉCISÉE AU MOMENT DE L'ÉVALUATION;
 - ✓ ARYTHMIE;
 - ✓ DOULEUR ANGINEUSE;
 - ✓ INSUFFISANCE RESPIRATOIRE AIGUË AVEC HYPOXÉMIE.

INDICATIONS : EFFECTUER UN ECG 12 DÉRIVATIONS

- **NEURO :**
 - ✓ ALTÉRATION DE L'ÉTAT DE CONSCIENCE;
 - ✓ SYNCOPE, OU PRÉ-SYNCOPE.
- **DIVERS :**
 - ✓ INTOXICATION MÉDICAMENTEUSE;
 - ✓ TRAUMA THORACIQUE;
 - ✓ ÉLECTRISATION.

CONDITIONS :

LE PERSONNEL SOIGNANT DOIT :

- POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.
- CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.
- POUVOIR SE RÉFÉRER AU MÉDECIN TRAITANT QUANT AU SUIVI DE L'USAGER ET AU MÉDECIN RÉPONDANT QUANT AU CONTENU SCIENTIFIQUE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE : S/O

OBJECTIF VISÉ :

DÉCELER CHEZ UN USAGER SYMPTOMATIQUE UN TROUBLE DU RYTHME CARDIAQUE OU UNE ISCHÉMIE CARDIAQUE.

CONTRE-INDICATION : AUCUNE

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN : S/O

DIRECTIVES :

- EXPLIQUER LA PROCÉDURE À L'USAGER;
- PRÉPARER LA PEAU À LA RÉCEPTION DES ÉLECTRODES (RASER ET ASSÉCHER PRN);
- FAIRE UN ÉLECTROCARDIOGRAMME 12 DÉRIVATIONS (CARDIO : FAIRE AUSSI UN ECG POSTÉRIEUR);
- FAIRE INTERPRÉTER L'ECG PAR LE MÉDECIN DE GARDE;
- ORIENTER L'USAGER SELON L'ÉVALUATION DE L'ECG ET L'ÉTAT GÉNÉRAL.

RÉFÉRENCE AUX MÉTHODES DE SOINS :

ÉLECTROCARDIOGRAMME AU REPOS

SOURCES :

CONSENSUS DU GROUPE SIGNATAIRE

MÉDECIN RÉPONDANT

DOCTEUR BERNARD FRENETTE

PROCESSUS D'ÉLABORATION**RÉDIGÉE PAR :** PHILIPPE LIMOGES, INFIRMIER CLINICIEN**PERSONNE CONSULTÉE :**CARINE FORTIN, INF. CLINICIENNE
NICOLE DENIS, A.I.C. URGENCE**VALIDÉE PAR :**

JEANNE DION

MARS 2009

DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS_____
DATE**CECII**

RECOMMANDATION AU CA

11 MARS 2009

DATE**PROCESSUS D'APPROBATION****APPROUVÉE PAR :** COMITÉ DE GESTION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK

PIERRE-ANDRÉ RAINVILLE

7 AVRIL 2009

DIRECTEUR GÉNÉRAL_____
DATE**APPROUVÉE PAR :** RÉOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK

DR BERNARD FRENETTE

14 AVRIL 2009

PRÉSIDENT DU CMDP_____
DATE**APPROUVÉE PAR :** CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK
1114-09

21 AVRIL 2009

RÉSOLUTION DU CA_____
DATE